



FSU.34 Territoriale et les représentants du personnel

Communiqué des représentants du personnel au Comité Technique du 29 juin 2016

Aux agents,

Depuis le 13 mai, nous avons organisé 6 assemblées générales qui ont réuni en moyenne une centaine d'agents. Ces réunions ont fait l'objet de débats, d'échanges et de réflexions entre agents de la collectivité autour du projet de règlement intérieur. Elles ont permis de se positionner démocratiquement sur ce texte et de faire des propositions concrètes.

A la lecture du document initial, il est apparu très clairement une régression sociale et une perte importante de certains de nos acquis sociaux pour l'ensemble des agents en comparaison du protocole actuel en vigueur. Il fut à ce titre perçu pour la plupart des agents d'une dureté extrême.

Suite aux votes des assemblées générales, les représentants du personnel ont fait le choix de concéder un certain nombre de points et de propositions :

➤ **Points concédés** :

- **Accepter la durée annuelle maximum de travail effectif de 1607h**
Ce qui correspond concrètement à la perte de 3 journées de pont accordées par le Maire depuis des années ainsi que la journée de solidarité soit **4 jours au total**
- **Appliquer la réduction des jours de RTT en fonction des absences maladies**
- **Accepter d'utiliser les congés annuels sur l'année civile**
- **Modifier la règle de récupération des jours fériés en cas de temps partiel**
- **Appliquer les règles de rémunérations aux agents contractuels en cas d'arrêt maladie**
- **Accepter les nouvelles conditions d'octroi des repas de cantine**

D'autres points ont donné lieu à une négociation acceptée par les deux parties. Certains ont été retirés.

➤ **Points négociés** :

- **Les évènements familiaux**
 1. Mariage ou Pacs de l'agent : **Inchangé**
 2. Mariage ou Pacs d'un enfant : **perte de 2 jours**
 3. Mariage décès des autres ascendants : **perte d'1 jour**
 4. Décès ou maladie très grave (conjoint, enfants, parents) : **Inchangé**
 5. Naissance ou adoption : Nombre de jours **inchangé** + **période plus grande** (15 jours)
 6. Garde enfant malade : **perte de 4 jours, doublement possible** pour 3 situations
 7. Rentrée scolaire : **perte de 2h** (aménagement d'horaire)
 8. Déménagement : **perte d'1 jour** + délai de route
 9. Concours / examens : **gain d'1 jour**
- **Pérenniser la prime annuelle dans le régime indemnitaire**
- **Prêt de matériel technique aux agents**

➤ **Points retirés :**

- **Récupération simple des heures réalisées le samedi**
- **Suppression de l'aide communale sur le maintien de salaire en cas de maladie**

Il restait donc 2 points en désaccord à négocier avec la collectivité :

« Modulation du régime indemnitaire » et « Conserver les deux dispositifs de prestations sociales ».

Nous pouvons affirmer que le personnel a concédé un ensemble important d'acquis sociaux.

Le plus grand sacrifice a été fait par les agents. Il était donc souhaitable de négocier ces deux derniers points de manière juste et équilibrée au regard de tous les points déjà concédés en amont.

Nous considérons à cet égard légitime de faire grève et de se rassembler car les raisons du mécontentement sont sérieuses :

- **Oui**, passer d'une modulation du régime indemnitaire de 90 jours à 8 jours sur une année glissante de 12 mois est pénalisant pour l'agent et cela constitue indubitablement une perte importante d'un acquis social.
- **Oui**, prendre en compte les maladies ordinaires et les jours d'évènements familiaux dans ce décompte dès le 8^{ème} jour n'est pas acceptable.
- **Oui**, si l'agent est absent un mois, il peut perdre au minimum environ 80 euros ce qui est une somme considérable pour un petit salaire (environ 15 jours de course alimentaire pour un smicard !).
- **Oui**, maintenir un complément d'aide sociale (COS + mairie) est important afin de maintenir un climat social satisfaisant. Là aussi il s'agit d'une perte non négligeable pour les agents.
- **Oui**, Madame le Maire, nous, représentants du personnel, sommes fiers de défendre les intérêts du personnel.
- **Oui**, la grève est un droit autant que le rassemblement et la manifestation. Ce n'est pas un défilé grotesque mais l'expression d'un mécontentement social et collectif.
- **Non**, Madame le Maire, nous ne sommes pas remplis de haine mais remplis d'espoir pour défendre des idées justes et généreuses partagées par près de la moitié des agents (au moins) de la collectivité.
- **Oui**, Madame le Maire, nous avons eu le sentiment malheureusement de n'être pas entendu, écouté, mais plutôt d'être méprisé.

Par ailleurs, nous ne souhaitons pas rentrer dans le jeu des petites phrases ni dans celui des provocations stériles qui ternissent l'image de tous les acteurs de ce conflit.

En effet, il est inacceptable que les médias et Internet soient utilisés à des fins diffamatoires et mensongères.

Le sentiment de condescendance affiché envers les agents, leur statut et les « merveilleux avantages » qu'ils perçoivent, les vaines tentatives de disqualifications des représentants du personnel et les entraves aux libertés syndicales n'ont aucune prise sur notre détermination.

Et, ne nous méprenons pas, la perte de ces acquis sociaux pour les agents aura des conséquences à plus ou moins long terme, et notamment sur le bien-être de l'agent dû à une moindre motivation face à ce manque de considération. Comprenez, Madame le Maire, que si les agents, les représentants du personnel, n'ont pas l'intention de décider à votre place la politique municipale, ils refusent cependant que l'ensemble des acquis sociaux que vous avez validé en 2013 et qui ont constitué leur cadre de travail soit fortement diminué voire anéanti.

Nous regrettons le manque de réponses apportées à ce jour afin de trouver un consensus de manière apaisé et démocratique. Nous assumons pleinement nos responsabilités de représentants du personnel, et, nous vous proposons une nouvelle fois de négocier un accord équilibré ou chacun d'entre nous sortira de ce conflit par le haut. Des contre-propositions ont d'ailleurs été formulées auprès du DGS dès le mercredi 22 juin.

**Nous avons fait preuve de responsabilité en acceptant déjà un grand nombre de reculs.
Nous espérons donc enfin être entendus, compris mais aussi respectés.**

Merci de votre attention